

# Projet Pédagogique



2024 · 2025



## Institut de Formation d'**Ambulanciers**



Pôle de Formation et  
de Recherche en Santé

**CHU**  
CAEN NORMANDIE



UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE



RÉGION  
NORMANDIE

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>CADRE GENERAL .....</b>	<b>2</b>
1.1	Introduction .....	2
1.2	Les missions de l'IFA.....	4
1.3	Organisation générale de l'IFA.....	6
1.3.1	<i>L'équipe .....</i>	<i>6</i>
1.3.2	<i>Diversité et qualité des terrains de stage : .....</i>	<i>7</i>
1.3.3	<i>Locaux et outils pédagogiques : .....</i>	<i>7</i>
1.3.4	<i>Bibliothèque universitaire (BU).....</i>	<i>7</i>
1.3.5	<i>Informatique.....</i>	<i>8</i>
1.3.6	<i>Restauration.....</i>	<i>8</i>
1.3.7	<i>Informations pratiques.....</i>	<i>8</i>
<b>2</b>	<b>VALEURS ET CONCEPTIONS .....</b>	<b>9</b>
2.1	Les valeurs9	
2.2	L'élève et le métier :.....	10
<b>3</b>	<b>PRINCIPES PEDAGOGIQUES.....</b>	<b>11</b>
3.1	L'élève, impliqué(e) dans sa formation.....	11
3.2	Le processus de professionnalisation .....	11
3.3	La communication.....	12
3.4	Le partenariat.....	12
3.5	La posture réflexive.....	13
3.6	La finalité de la formation : des professionnels compétents.....	14
3.7	Alternance et intégration par le stage .....	14
3.8	La place du formateur .....	16
3.9	Les méthodes pédagogiques.....	16
3.10	L'alternance pédagogique.....	17
3.11	L'apprentissage par simulation .....	17
<b>4</b>	<b>L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE .....</b>	<b>19</b>
4.1	La répartition des modules .....	19
4.2	Les stages cliniques. ....	21
4.3	Le suivi pédagogique : aide à la réussite de l'élève .....	23
4.4	L'évaluation des compétences acquises .....	24
4.4.1	<i>Organisation des sessions de rattrapages.....</i>	<i>24</i>
<b>5</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>24</b>
	<b>ANNEXE I– DEROULE DE FORMATION DU 2/09/2024 AU 24/02/2025 MATIN .....</b>	<b>26</b>
	<b>ANNEXE II– CALENDRIER DES EVALUATIONS, PROMO SEPT 2024.....</b>	<b>27</b>

# 1 Cadre général

## 1.1 Introduction

Depuis la création de l'Institut de Formation d'Ambulanciers (IFA) du CHU de Caen, les projets pédagogiques n'ont cessé d'évoluer et de se modifier au regard des bilans réalisés et de s'adapter en s'appuyant sur des valeurs qui donnent sens aux activités.

*Depuis l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier* une réflexion de fond est impulsée sur les enjeux stratégiques de la formation et ces évolutions ont représenté pour notre IFA une opportunité au même titre que les différents changements réglementaires concernant l'organisation de la santé.

Le projet pédagogique formalise notre engagement en précisant les finalités et les moyens de cette formation : il pose les fondements et les orientations de la formation en soins, décline les valeurs et conceptions, précise les outils qui en découlent.

Les acquisitions de compétences et la capacité des élèves à s'adapter aux évolutions dans le respect d'un cadre éthique motivent notre action.

Ce projet est une partie d'un ensemble qui constitue le projet du pôle des formations paramédicales, il s'ajoute à différentes activités qui ont toutes pour objet : la formation et le soin.

Il est un moyen de communication avec les élèves et nos partenaires actuels et futurs.

Les politiques de santé tendent depuis 30 ans vers une meilleure adéquation entre l'offre et la demande en soins. La maîtrise quantitative des moyens et la constante amélioration de la qualité des prestations positionnent chaque professionnel comme un acteur responsable et engagé dans un dispositif en constante évolution.

Dans un environnement sanitaire, social et économique en forte mutation, les questions d'adaptation des professionnels de santé prennent une acuité

particulière. Plus que jamais la gestion des métiers et des compétences devient prépondérante.

Les professionnels de santé doivent en effet s'inscrire dans une réflexion et un positionnement qui tiennent compte de l'adaptation nécessaire aux besoins en lien avec :

- Les mouvements démographiques de la population et des professionnels de santé ainsi que les évolutions épidémiologiques, le développement des maladies chroniques et les crises sanitaires ;
- Les disparités d'accès aux soins sur les territoires de santé et la fragilité de certaines catégories sociales ;
- L'indispensable interaction des secteurs sanitaires, médico-sociaux et libéraux pour répondre sur un mode coordonné et efficient aux nouveaux besoins ;
- La raréfaction des ressources dans un contexte concurrentiel et la croissance de la consommation de biens médicaux liées à l'évolution des technologies ;
- La demande croissante de transparence et d'information des usagers parfois associée à une médiatisation et une judiciarisation.

## 1.2 Les missions de l'IFA

L'institut de formation s'inscrit au sein d'un pôle de formations paramédicales où sont regroupées :

Les formations initiales :

- Aide-Soignant Diplômé d'État ;
- Ambulancier Diplômé d'État ;
- Centre de Formation d'Assistant de Régulation Médicale
- Infirmier Diplômé d'État ;
- Manipulateur d'électroradiologie médicale Diplômé d'État.

Les formations infirmières de spécialité :

- Infirmier Anesthésiste Diplômé d'État ;
- Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'État ;
- Infirmière Puéricultrice Diplômée d'État.

La formation des Cadres de santé est réalisée sur le même site.

L'IFA est rattaché au CHU de CAEN qui a des missions de soins, de recherche et d'enseignement.

Ils sont soumis à une double tutelle :

- Le Ministère de la Santé, par l'intermédiaire de la DREETS et de l'ARS,
- Le Conseil Régional (depuis juillet 2005).

Les missions de l'IFA s'orientent vers plusieurs axes :

- Formation initiale et partielle ;
  - accueil, accompagnement, suivi de chaque élève ;
  - élaboration, mise en œuvre et l'évaluation du projet pédagogique ;
  - organisation et gestion de l'enseignement théorique et de la formation clinique ;

- responsabilité du dispositif d'évaluation, de validation et de certification ;
  - adaptation au cadre réglementaire des dispenses de scolarité (organisation de parcours complémentaires personnalisés).
- Responsabilité des épreuves de sélection ;
  - Mise en œuvre de formation continue en lien avec les modifications réglementaires.
  - Soutien à la recherche et gestion documentaire ;
  - Promotion des formations et des métiers ;
  - Recherche de l'amélioration continue de la qualité des formations dispensées et l'inscription dans une démarche d'assurance qualité (QUALIOPI);
  - Participation des élèves aux projets de l'institut, représentation active dans les instances ;
  - Développement des actions de coopération avec les établissements de santé, les réseaux et autres structures de formation.

## 1.3 Organisation générale de l'IFA

### 1.3.1 L'équipe

#### Équipe de Direction

- Madame Sylvie PEZERIL, Directrice des instituts de formation paramédicale ;
- Madame Fanny DROUET-MUTREL, CSS, Adjointe de direction, coordinatrice IFAS-IFA – écoles de spécialités : IADE, IBODE et PUER.
- Madame HIBERT Delphine, FFCSS, adjointe de direction, coordinatrice des stages – Parcoursup et Coordinatrice du CFARM

#### Les formateurs

- Madame Alexandra BAYEUX, IDE
- Madame CAPITAINE Flavie, IDE
- Madame Charlotte DELESTRE, IDE,
- Fabrice POTHIER, IDE
- Madame Gwennaëlle SUIGNARD, IDE
- Madame Marie TRUEL, IDE.

Les six formateurs se partagent les missions de deux formations IFAS et IFA.

#### Personnel administratif :

- Madame Sylvie LESUEUR, adjoint administratif, secrétaire de scolarité.

Le CHU de CAEN est l'organisme gestionnaire de l'IFA, autorisé par le Président du Conseil Régional de Normandie :

- ➡ IFA : deux fois 20 places par an, dont les dates sont définies en accord avec l'Agence Régionale de Santé territorialement compétente.

#### **Diversité et qualité des formateurs :**

L'ingénierie de formation est assurée par des Infirmiers Diplômés d'État qui possèdent une expérience professionnelle variée et des formations universitaires (DU - Licence - Master).

### **1.3.2 Diversité et qualité des terrains de stage :**

Les élèves ont la possibilité de bénéficier de terrains de stage diversifiés au CHU ou dans d'autres établissements du Calvados :

- Hôpital Universitaire comprenant des services de médecine, chirurgie, personnes âgées, pédiatrie, psychiatrie et services de haute technicité ;
- Établissements de Psychiatrie et de Santé Mentale, en milieu hospitalier ou en structures d'accueil externe ;
- Établissements privés ;
- Centre Régional de Lutte contre le Cancer (Centre François BACLESSE) ;
- Établissements de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) ;
- Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ;
- Entreprises de transports sanitaires ;
- Autres...

### **1.3.3 Locaux et outils pédagogiques :**

Depuis avril 2015, les composantes du Pôle des Formations Paramédicales ont intégré le Pôle des Formations et de Recherche en Santé (PFRS). Les salles de cours sont mutualisées à l'ensemble des formations présentes au PFRS. Les élèves disposent de salles de travaux dirigés équipées en matériel professionnel utilisé sur le terrain pour de la mise en situation réaliste

### **1.3.4 Bibliothèque universitaire (BU)**

Les élèves ont accès à la BU où ils sont accueillis et formés à la recherche documentaire par des documentalistes.

La BU a pour missions :

- d'accueillir les différents publics ;
- d'accompagner des utilisateurs dans leurs recherches ;
- de mettre à disposition des ressources et l'information en adéquation avec le référentiel de formation.



Ressources à disposition :

- Postes informatiques multimédia avec possibilité de consultation Internet (exclusivement pour les recherches documentaires) ;
- Ouvrages et revues professionnelles.

### 1.3.5 Informatique

La connexion WIFI est accessible dans l'ensemble du bâtiment du PFRS.

La crise du coronavirus nous a engagés à développer les enseignements à distance. Suite à cette expérience et à la possibilité de nouvelles restrictions d'accès aux locaux pédagogiques, nous souhaitons poursuivre l'organisation des enseignements mêlant présentiel et distanciel (cours, supports préparatoires d'exposés, recherches documentaires, projets mis en ligne et travaillés par l'élève à son domicile). Nous demandons donc à chaque élève de disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet.

### 1.3.6 Restauration

Les élèves ont la possibilité de prendre leur repas :

- Au self du CHU en utilisant les badges délivrés par la DRH (cartes CPE) que l'élève recharge au fur et à mesure de ses besoins aux bornes<sup>1</sup> situées à la sortie du self ;
- Aux restaurants universitaires à proximité ou à la cafétéria du PFRS.

### 1.3.7 Informations pratiques

Ligne téléphonique directe du PFRS : 02.31.56.82.00.

---

<sup>1</sup> Fonctionnement de la borne sous la responsabilité du CHU de Caen, l'école décline toute responsabilité en cas d'inutilisation de celle-ci

## 2 Valeurs et conceptions

Le projet pédagogique de l'IFA de CAEN s'appuie sur des valeurs fondamentales reconnues par le milieu professionnel ;

L'élève est considéré(e) comme l'auteur de sa propre évolution.

### 2.1 Les valeurs

#### Rigueur et responsabilité

L'évolution des techniques, la multiplicité des thérapeutiques proposées, les **risques liés aux soins** qui en découlent et **la diversité des populations soignées** nous encouragent à valoriser la rigueur professionnelle.

Il s'agit de développer **l'exigence et l'évaluation des pratiques professionnelles** en s'appuyant sur l'exactitude et l'exigence intellectuelle.

Nous portons une attention particulière au **respect des protocoles**. Au cours de sa formation, l'élève se professionnalise et devient **responsable de ses actes** et de son comportement tant dans sa position individuelle que dans son engagement dans le collectif soignant.

La rigueur professionnelle est un des enjeux majeurs de notre formation. Nous mettons l'accent sur l'intégration par les élèves des attendus au regard des **règles professionnelles et des valeurs soignantes**.

#### Le respect

Valeur essentielle que chacun doit manifester envers toute personne en la prenant en compte dans sa **singularité**.

- Respect de la vie humaine, de la personne telle qu'elle est, quel que soit son âge, son physique, sa culture, sa religion, sa nationalité ;
- Respect des droits de cette personne et de sa famille ;
- Respect de soi ;
- Respect des lois spécifiques à la profession d'ambulancier.

#### L'authenticité :

Faire preuve **de droiture, de franchise, de loyauté** tant sur le plan intellectuel que dans ses actes. Faire preuve de sincérité dans la relation à l'autre.

## 2.2 L'élève et le métier :

L'équipe pédagogique a pour mission de permettre à l'élève en formation de devenir un professionnel compétent par l'obtention du Diplôme d'État, de construire son identité professionnelle, développer ses potentiels, acquérir des outils, consolider son projet professionnel.

L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire.

Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention.

Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations.

En cas d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences.

Il exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, ...), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluriprofessionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé).

### 3 Principes pédagogiques

Au regard du professionnel responsable, autonome et réflexif que nous voulons former et des valeurs retenues, l'équipe pédagogique a élaboré différents principes qui structurent et organisent le dispositif de formation.

#### 3.1 L'élève, impliqué(e) dans sa formation

Nous souhaitons que vous soyez acteur **réflexif** pour construire votre projet professionnel répondant au développement **des compétences** attendues afin de devenir un soignant autonome. L'articulation entre le développement des compétences et l'offre de formation clinique se formalise dans le suivi pédagogique individualisé.

**Un projet personnalisé de formation** peut être proposé à chaque élève qui rencontre des **difficultés d'apprentissage ou de non-respect du règlement intérieur**. Assorti des ajustements nécessaires, il a pour but de favoriser la qualité du suivi et la progression du parcours de formation.

#### 3.2 Le processus de professionnalisation

Il consiste en un **engagement réciproque** entre l'élève, l'équipe pédagogique et les professionnels de santé qui s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que l'élève puisse acquérir les compétences indispensables à l'exercice professionnel. Le contrat de formation repose sur les notions fondamentales de **respect, de confiance mutuelle et de responsabilité**.

Il s'appuie sur un cadre législatif et réglementaire (règlement intérieur, charte d'encadrement, conventions de stage).

Le processus de professionnalisation se concrétise par des **temps d'échanges collectifs et individuels** entre les formateurs et l'élève avec par exemple : les temps de régulation et d'exploitation de stage, les suivis pédagogiques individuels, les travaux de remédiation collectifs, travaux de raisonnement clinique etc...

### 3.3 La communication

« La communication est un élément fondamental et complexe de la vie sociale qui rend possible l'interaction des personnes et dont la caractéristique essentielle est la réciprocité »<sup>2</sup>. Cette dimension essentielle de la vie est au centre de la profession soignante. La communication est le vecteur de tout soin. Elle est également indispensable à une collaboration pluridisciplinaire et un travail en équipe.

Communiquer est donc une capacité professionnelle majeure et elle devient de ce fait un enjeu de formation. « La dimension de la communication dans la formation est donc tout à fait centrale mais elle ne doit pas être un domaine séparé, elle doit être travaillée dans l'ensemble des activités de formation ».<sup>3</sup>

La communication est formalisée, tout au long de la formation d'ambulancier, par des échanges entre les élèves, l'équipe pédagogique et la direction (disponibilité et écoute de l'équipe pédagogique, bilans de modules, enquêtes de satisfaction).

### 3.4 Le partenariat

Le partenariat est un axe important de la formation, il est organisé avec :

- d'une part, l'ARS, le Conseil Régional, les professionnels de santé, les travailleurs sociaux et tous les professionnels en lien avec le monde de la santé (personnels juridiques, associatifs, chefs d'entreprises, etc...) ;
- d'autre part, les responsables des stages cliniques, ce qui répond aux exigences de la formation dans un cadre réglementé.

---

<sup>2</sup> Dictionnaire usuel de psychologie de Norbert SILLAMY

<sup>3</sup> La communication : états des savoirs aux éditions Sciences Humaines - Edition 1998

### 3.5 La posture réflexive

Les formateurs vous accompagnent dans la réflexion sur **votre pratique professionnelle** et vous aide à faire des liens entre la théorie et la pratique dans des situations chaque fois différentes et uniques.

En effet, pour l'équipe pédagogique, savoir prendre du recul par rapport à sa pratique c'est être conscient de ses actes et être capable d'expliquer pourquoi et comment nous agissons en situation.

Cette auto-analyse permet à l'élève d'apprendre de ses situations pour réussir, progresser et transposer ses acquis dans des situations plus complexes.

### 3.6 La finalité de la formation : des professionnels compétents

La compétence est inséparable de l'action et de l'adaptation à des contextes particuliers en utilisant des ressources et contenus intégrés.

Ainsi, le répertoire des métiers de la Fonction Publique Hospitalière propose la définition suivante : « *ensemble de savoir-faire opérationnels, de connaissances générales et techniques et de comportements professionnels, structuré, mobilisé et utilisable en fonction des activités à réaliser et des situations de travail actuelles et futures. C'est aussi la maîtrise d'un savoir-faire opérationnel relatif aux activités d'une situation déterminée, requérant des connaissances associées à ces savoir-faire et des savoir-être.* »

En ce qui concerne le développement des compétences, nous retiendrons la proposition de LE BOTERF : « *la compétence est la résultante de trois pôles : savoir agir, vouloir agir et pouvoir agir* ». Cette approche complète les précédentes en intégrant la notion de contexte et d'environnement facilitateur ainsi que des facteurs liés à la personnalité et à la volonté d'apprentissage.

En ce sens, l'équipe pédagogique forme un professionnel :

- ayant intégré un niveau de connaissances, d'analyse, de compétences de façon à affirmer son rôle dans n'importe quel secteur de soins ;
- sachant dispenser et organiser des soins de qualité et agir au regard de l'éthique professionnelle ;
- apte à créer des relations adaptées avec autrui : personne soignée et famille, équipe pluri professionnelle, hiérarchie ;
- participant à l'encadrement et à la formation des futurs professionnels ;
- ayant compris la nécessité de réactualiser ses connaissances tout au long de sa vie professionnelle.

### 3.7 Alternance et intégration par le stage

**Le stage** est un lieu de formation et doit permettre à l'élève de :

- confronter ses représentations à la réalité professionnelle ;

- développer ses compétences ;
- acquérir et mobiliser des connaissances ;
- acquérir une posture réflexive en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels ;
- exercer son jugement clinique et ses habiletés gestuelles ;
- centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité ;
- prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- reconnaître ses émotions et les gérer avec la distance professionnelle qui s'impose ;
- mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles de professionnels et d'autres élèves.



### 3.8 La place du formateur

Selon le cadre règlementaire, le formateur contribue à l'enseignement **théorique et clinique** et à l'évaluation continue des élèves.

La pédagogie, centrée sur la réussite, nécessite :

- d'instaurer un climat propice à l'apprentissage en tenant compte de l'environnement physique, de l'environnement humain et interpersonnel ;
- de donner confiance à l'élève quel que soit son niveau initial et son parcours ;
- de déterminer les besoins d'apprentissage en tenant compte des motivations personnelles, des attentes de l'élève, de sa personnalité, de ses capacités et de ses difficultés ;
- de privilégier des méthodes permettant à l'élève d'utiliser et d'optimiser ses expériences ;
- de l'amener à réfléchir et à se questionner ;
- de favoriser sa réflexivité ;
- d'accompagner l'élève dans un processus d'apprentissage et dans l'élaboration de son projet professionnel.

### 3.9 Les méthodes pédagogiques

L'équipe a fait des choix pédagogiques pour l'enseignement théorique et pratique afin de permettre aux élèves de bénéficier de méthodes adaptées aux orientations du référentiel de formation.

L'organisation de la formation est réajustée chaque année en fonction des bilans réalisés par l'équipe pédagogique, les élèves et les intervenants.

Dans le cadre des concepts préalablement définis, nous privilégions les méthodes déductives et interactives aux cours magistraux.

Les méthodes utilisées sont variées sur l'ensemble des modules :

- Travaux dirigés en groupes (tous les modules) ;
- Travaux pratiques et gestuels concernant les soins ;

- Exercices de simulation à partir de cas cliniques, tests et jeux de rôle pour les situations de communication ;
- Exercices sur le logiciel interactif QUIZZBOX : questionnaire à choix multiples.
- Débats, tables rondes à partir de films ou de documents ;
- Cours magistraux avec utilisation du multimédia (PowerPoint, séquences vidéos, films) (*tous les modules*).

Pendant les différents travaux, une place est accordée à la créativité individuelle et collective.

Pour faciliter l'appropriation des connaissances des temps de travail de médiation sont organisés régulièrement.

### 3.10 L'alternance pédagogique

La formation s'articule entre des temps de stage et d'interventions pédagogiques.

### 3.11 L'apprentissage par simulation

Dans le cadre du référentiel de formation, l'utilisation de méthodes pédagogiques actives, telle la simulation en santé est recommandée. L'IFA du CHU de Caen a souhaité développer cette méthode s'appuyant sur la réflexivité et le principe éthique « *jamais la première fois sur un patient* »<sup>4</sup>. Il s'agit d'acquérir des habiletés, des procédures, des connaissances ou de développer la coopération entre plusieurs acteurs (pluriprofessionnalité). L'erreur n'est pas sanctionnée mais partagée et analysée, devenant ainsi un levier de réflexion professionnelle et d'apprentissage.

En s'appuyant sur la typologie de la simulation nous proposons les scénarios suivants :

---

<sup>4</sup> GRANRY J.C., MOLL M. C., 2012, Rapport de mission de la Haute Autorité de Santé

- simulations écrites par cas concret ou scénarios supports d'échanges et de réflexions autour de la prise en soins d'un patient dans une situation donnée ;
- simulations sur mannequins de base (basse fidélité) permettant un entraînement aux gestes professionnels (gestes et soins d'urgence, ergonomie) ;
- patients standardisés : il s'agit de patients simulés ou de jeux de rôle permettant une interaction soignant-soigné. Il s'agit de développer des compétences relationnelles techniques dans des situations scénarisées (entretiens d'accueil, gestion de situation de crise...) ;
- simulation avec mannequin de massage et ventilation : l'objectif est de mettre les apprenants en situation, de mobiliser leurs connaissances et d'acquérir des compétences.

Pour réaliser ces séances, nous disposons de 7 salles de travaux pratiques équipées de mannequins basse et moyenne fidélité.

## 4 L'organisation pédagogique

### 4.1 La répartition des modules

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Volume horaire en heures	Modalités d'évaluation
Bloc 1. - Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions	1. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage	Module 1. Relation et communication avec les patients et leur entourage	70	- Evaluation comportant une pratique simulée ciblant un patient âgé ou handicapé ou porteur d'un appareillage médical - Evaluation des compétences en stage
	2. Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté	Module 2. Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements	70	
	3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient	Module 3. Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement	35	
Bloc 2. - Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences	Module 4. Appréciation de l'état clinique du patient	105	- Attestation de formation GSU niveau 2 - Evaluation comportant une pratique simulée (permettant la validation de la formation GSU 2) - Evaluation des compétences en stage
	5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	Module 5. Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	105	
Bloc 3. - Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière	6. Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport	Module 6. Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre	7	- Evaluation des compétences en stage en entreprise de transport
	7. Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient	Module 7. Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient	21	
Bloc 4. - Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention	8. Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées, dans son domaine de compétences, en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés	35	- Quizz à l'institut comportant l'analyse d'étude de situation simulée - Evaluation des compétences en stage
	9. Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité			
Bloc 5. - Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques	10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels	Module 9. Traitement des informations	35	- Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée - Evaluation des compétences en stage
	11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	70	

La formation d'ambulanciers est composée de 5 Blocs de compétences répartis en 10 **modules** dont l'organisation est confiée à la responsabilité des formateurs référents et du responsable pédagogique.

Total des heures d'enseignement : 556 heures : 15 semaines, 4 jours et 3 heures

## 4.2 Les stages cliniques.

Les stages cliniques constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle. Ils sont **au nombre de trois (245h)**, répartis sur :

- Parcours Médecine d'urgence Adulte / Enfant (Service des urgences / SAMU -SMUR) : 70 heures ;
- Entreprise Transport sanitaire 70 heures ;
- Structures de soins de courte et longue durée, soins de suite et réadaptation, EHPAD, enfant et adulte, psychiatrie et santé mentale en fonction du parcours professionnel antérieur de l'élève : 105 heures.

Les stages permettent une acquisition progressive des compétences.

Ils s'effectuent en services hospitaliers, dans des centres de rééducation, dans des services d'urgences et de SMUR et dans des entreprises de transport sanitaire.

Les terrains de stage ainsi définis doivent être garants d'un encadrement de qualité par des professionnels et répondre à une convention de stage signée par les responsables et le directeur de l'IFA et l'élève.

A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent le niveau d'acquisition pour chacune des compétences, sur la base du support d'évaluation prévu en annexe VIII de l'arrêté du 11 avril 2022.

Le formateur référent en institut effectue la synthèse de l'acquisition des blocs de compétences validés par l'apprenant sur la fiche récapitulative intitulée « Validation de l'acquisition des compétences » figurant en annexe IX de l'arrêté du 11 avril 2022, à partir des résultats obtenus lors des périodes réalisées en milieu professionnel et aux évaluations théoriques de chaque bloc de compétences.

Il ne peut pas y avoir de compensation entre blocs de compétences.

Chaque compétence est validée si l'élève ambulancier obtient une note au moins égale à la moyenne.

Pour l'ensemble des stages, le référent est le formateur de l'IFA.

En cas de difficultés en stage (problèmes identifiés par l'élève, le maître de stage ou l'équipe pédagogique), le formateur de l'IFA peut être amené à se déplacer sur la structure pour une rencontre entre les différents interlocuteurs.

### 4.3 Le suivi pédagogique : aide à la réussite de l'élève

Il se définit comme un accompagnement de l'élève tout au long de son cursus scolaire, par le référent pédagogique. Son objectif est de répondre aux besoins et aux demandes de l'élève pour que celui-ci acquière les compétences indispensables à un bon exercice de sa future profession. On peut l'étendre et le situer comme une instance d'élaboration du projet professionnel.

- Deux formateurs suivent le groupe d'élèves de la rentrée ;
- Un changement de référent (à la demande de l'EA ou du formateur) doit être dûment motivé et validé par le Directeur de l'Institut. *Cette démarche demeure exceptionnelle ;*
- En l'absence non programmée du référent pédagogique, le groupe d'élèves est pris en charge par d'autres membres de l'équipe pédagogique ;
- Des temps obligatoires sont organisés sur l'année et personnalisés si besoin (ex : non validation de premières sessions).

Les entretiens qui ont pour but de suivre la progression, sont menés à partir :

- Des résultats d'évaluations théoriques et cliniques ;
- Des évaluations des compétences développées en stage ;
- Des bilans de stages ;
- Des différents travaux réalisés.

Les informations sont retranscrites dans le dossier de suivi pédagogique.



## **4.4 L'évaluation des compétences acquises**

L'évaluation des compétences acquises par l'élève est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation selon les modalités d'évaluation définies dans le référentiel de formation.

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à l'évaluation théorique de chaque bloc de compétences. Cette évaluation permet d'attester de l'acquisition et de la mobilisation des contenus correspondant à chaque module de formation. En fonction des blocs de compétence concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées.

### **4.4.1 Organisation des sessions de rattrapages**

En cas de non validation d'un bloc de compétences à l'issue d'une session initiale d'évaluation, théorique ou en milieu professionnel, l'élève peut se présenter à une session de rattrapage. Cette session de rattrapage est organisée selon les mêmes modalités que la session initiale avant le jury de certification. En cas de compétences non validées en stage, l'élève réalise un stage de rattrapage de 35 heures minimum dans un des lieux du parcours de stage déterminé par l'équipe pédagogique.

Le calendrier de planification et de modalités d'évaluation est décrit en annexe 1.

Les règles concernant les épreuves d'évaluation sont décrites dans le règlement intérieur (présence, retards, fraude, plagiat...).

## **5 Conclusion**

Ce projet correspond à deux axes stratégiques :

Le besoin de repenser et de formaliser une évolution de la formation IFA du CHU de Caen répondant au référentiel de formation et intégrant les nouvelles technologies d'information et de communication.

La mobilisation des compétences soignantes et pédagogiques par l'équipe pour former des professionnels compétents, apporter une réponse conforme aux besoins de formations et responsabiliser les futurs professionnels dans la construction de leur parcours mais aussi aux nécessités de l'employabilité attendue.

## ANNEXE I– Déroulé de formation du 2/09/2024 au 24/02/2025 matin

ÉQUIPE BUREAU - TV REMES

Août 2024	Septembre 2024	Octobre 2024	Novembre 2024	Décembre 2024	Janvier 2025	Février 2025
J 1	D 1	M 1 COURS	V 1 FÉRIÉ	D 1	M 1 VACANCES	S 1
V 2	L 2 REENTRÉE à 9h30	M 2 COURS	S 2	L 2 COURS	J 2 VACANCES	D 2
S 3	M 3 COURS	J 3 COURS	D 3	M 3 COURS	V 3 VACANCES	L 3 COURS
D 4	M 4 COURS	V 4 COURS	L 4 STAGE	M 4 COURS	S 4	M 4 COURS
L 5	J 5 COURS	S 5	M 5 STAGE	J 5 COURS	D 5	M 5 COURS
M 6	V 6 COURS	D 6	M 6 STAGE	V 6 COURS	L 6 COURS	J 6 COURS
M 7	S 7	L 7 COURS	J 7 STAGE	S 7	M 7 COURS	V 7 COURS
J 8	D 8	M 8 COURS	V 8 STAGE	D 8	M 8 COURS	S 8
V 9	L 9 COURS	M 9 COURS	S 9	L 9 COURS	J 9 COURS	D 9
S 10	M 10 COURS	J 10 COURS	D 10	M 10 COURS	V 10 COURS	L 10 STAGE
D 11	M 11 COURS	V 11 COURS	L 11 FÉRIÉ	M 11 COURS	S 11	M 11 STAGE
L 12	J 12 COURS	S 12	M 12 STAGE	J 12 COURS	D 12	M 12 STAGE
M 13	V 13 COURS	D 13	M 13 STAGE	V 13 COURS	L 13 COURS	J 13 STAGE
M 14	S 14	L 14 FGSU	J 14 STAGE	S 14	M 14 COURS	V 14 STAGE
J 15	D 15	M 15 FGSU	V 15 STAGE	D 15	M 15 COURS	S 15
V 16	L 16 COURS	M 16 FGSU	S 16	L 16 COURS	J 16 COURS	D 16
S 17	M 17 COURS	J 17 COURS	D 17	M 17 COURS	V 17 COURS	L 17 STAGE
D 18	M 18 COURS	V 18 COURS	L 18 COURS	M 18 COURS	S 18	M 18 STAGE
L 19	J 19 COURS	S 19	M 19 COURS	J 19 COURS	D 19	M 19 STAGE
M #	V 20 COURS	D 20	M 20 COURS	V 20 COURS	L 20 STAGE	J 20 STAGE
M 21	S 21	L 21 COURS	J 21 COURS	S 21	M 21 STAGE	V 21 STAGE
J #	D 22	M 22 COURS	V 22 COURS	D 22	M 22 STAGE	S 22
V #	L 23 COURS	M 23 COURS	S 23	L 23 VACANCES	J 23 STAGE	D 23
S #	M 24 COURS	J 24 COURS	D 24	M 24 VACANCES	V 24 STAGE	L 24 Matin
D #	M 25 COURS	V 25 COURS	L 25 COURS	M 25 VACANCES	S 25	M 25
L #	J 26 COURS	S 26	M 26 COURS	J 26 VACANCES	D 26	M 26
M #	V 27 COURS	D 27	M 27 COURS	V 27 VACANCES	L 27 STAGE	J 27
M #	S 28	L 28 STAGE	J 28 COURS	S 28	M 28 STAGE	V 28
J #	D 29	M 29 STAGE	V 29 COURS	D 29	M 29 STAGE	
V #	L 30 COURS	M 30 STAGE	S 30	L 30 VACANCES	J 30 STAGE	
S 31		J 31 STAGE		M 31 VACANCES	V 31 STAGE	

## ANNEXE II– Calendrier des évaluations, Promo sept 2024

ÉVALUATIONS					
BLOC	Modules	Modalités		Dates session 1	Dates session 2
1	<b>Module 1. Relation et communication avec les patients et leur entourage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation comportant une pratique simulée ciblant un patient âgé ou handicapé ou porteur d'un appareillage médical</li> <li>Évaluation des compétences en stage</li> </ul>		Mercredi 18 Décembre 2024	Lundi 20 Janvier 2025
	<b>Module 2. Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements</b>				
	<b>Module 3. Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement</b>				
2	<b>Module 4. Appréciation de l'état clinique du patient</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation comportant une pratique simulée (permettant la validation de la formation GSU 2)</li> <li>Évaluation des compétences en stage</li> </ul>	FGSU niv 2	Mercredi 5 Février 2025	Lundi 17 Février 2025
	<b>Module 5. Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence</b>				
3	<b>Module 6. Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation des compétences en stage en entreprise de transport</li> </ul>			
	<b>Module 7. Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des</b>				

	<b>règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient</b>			
<b>4</b>	<b>Module 8 : Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• QUIZZ à l'institut reprenant des études de situations.</li> <li>• Évaluation des compétences en stage</li> </ul>	Lundi 18 Novembre 2024	Lundi 20 Janvier 2025
<b>5</b>	<b>Module 9 : Traitement des informations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée</li> <li>• Évaluation des compétences en stage</li> </ul>	Vendredi 7 Février 2025	Lundi 17 Février 2025
	<b>Module 10 : travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques</b>			

## **Institut de Formation d'Ambulanciers**

situé au Pôle des Formations  
et de Recherche en Santé,  
2 rue des Rochambelles - 14000 CAEN  
Secrétariat accueil du PFRS : 02 31 56 82 00

## **IFA**

CS 30001  
14033 CAEN Cedex 9  
Secrétariat scolarité IFA : 02 31 56 83 19